

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an Deux Mil Vingt Six et le 20 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire du mois de mars sur convocation du 16 mars 2026 sous la présidence de Monsieur MILESI Pascal, Maire.

Présents :

Mesdames Christine BUISSON, Isabelle GOVIN, Jocelyne LAZZARELLI, Béatrice OLLIVIER, Lesly PETIT, Fanny VIZZI
Messieurs Fabrice BERNARD, Thierry CHAIGNON, Jean-Luc DI-PIETRO, Alexandre DOLHADILLE, Pascal MILESI, Patrick SONZOGNI, Pierre STRYCHANIN

Procuration :

Madame Marie-Line LEPINAY donne procuration à Madame Béatrice OLLIVIER
Monsieur Jean-Manuel SUNE donne procuration à Madame Christine BUISSON

Secrétaire de Séance : Patrick SONZOGNI

1/ Installation du conseil municipal

Monsieur Pascal MILESI, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections municipales qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

Sont élus :

- MILESI Pascal
- BUISSON Christine
- SUNE Jean-Manuel
- GOVIN Isabelle
- SONZOGNI Patrick
- LEPINAY Marie-Line
- CHAIGNON Thierry
- OLLIVIER Béatrice
- DI PIETRO Jean-Luc
- PETIT Lesly
- BERNARD Fabrice
- VIZZY Fanny
- DOLHADILLE Alexandre
- LAZZARELLI Jocelyne
- STRYCHANIN Pierre

Monsieur Pascal MILESI, Maire, déclare le conseil municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections municipales du 15 mars 2026.

Madame Béatrice OLLIVIER prend la présidence de la séance en vue de procéder à l'élection du Maire.

M. Patrick SONZOGNI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2 / Election du maire

Monsieur Pascal MILESI, seul candidat au poste de maire est élu Maire avec un total de 15 voix.

3/ Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le nombre maximum d'adjoints est fixé à 4,

Le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Saint Julien de Cassagnas

Approbation à l'unanimité

4 / Election des adjoints

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Une liste 1 présentée par Mme Christine BUISSON :

- Christine BUISSON
- Jean-Manuel SUNE
- Isabelle GOVIN
- Patrick SONZOGNI

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste présentée par Mme Christine BUISSON. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

5 / Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la lecture de la charte de l' élu local remise par Monsieur le Maire à chaque conseiller municipal et les dispositions du chapitre III (Conditions d'exercice des mandats municipaux) du titre II du livre 1er de la 2^{ème} partie du Code Général des Collectivités Territoriales.

6/ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 tel qu'il a été présenté,

7/ Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Population de la commune comprise entre 500 et 999 habitants : 44.3 %

Et de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire à 7.13 % du taux maximal de l'indice 1015 pour l'ensemble des adjoints.

8/ Délégations du conseil municipal au Maire

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22 autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire en tout ou partie et pour la durée du mandat des délégations.

Approbation à l'unanimité

9/ Désignation des délégués titulaires et suppléants au syndicat Territoire d'Energie GARD-SMEG

2 délégués titulaires

- Pascal MILESI
- Patrick SONZOGNI

2 délégués suppléants :

- Christine BUISSON
- Jean-Manuel SUNE

Informations diverses :

- Soirée Aligot de l'association ACDC le samedi 28 mars
- « l'Anthracite gravier » samedi 25 avril salle des fêtes. Parcours vélo (30km, 60 km et 115km)